

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Agence Nationale du
Sport – sollicitation du
fonds « Centre de
Préparation aux Jeux de
Paris 2024 »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 novembre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 26 novembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le
18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame
LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame
MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI,
Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur
RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ,
Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

N° DE DOSSIER : 21 F 29d

OBJET : AGENCE NATIONALE DU SPORT - SOLLICITATION DU FONDS « CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX DE PARIS 2024 »

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la politique de l'Agence Nationale du Sport en faveur des équipements sportifs labellisés « Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) de Paris 2024 », une enveloppe de 6 M€ a été attribuée à l'Agence pour 2022 pour soutenir les collectivités locales référencées « Centres de Préparations aux Jeux ».

L'objectif des financements octroyés pour 2022 est de permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les équipes de France olympiques et paralympiques ainsi que les délégations étrangères et de leur offrir des équipements répondant aux normes internationales dans un contexte fortement concurrentiel.

Les opérations éligibles sont les constructions et les rénovations lourdes et structurantes d'équipements sportifs et de locaux sportifs annexes, les aménagements permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes dans le cadre de la préparation aux Jeux, la mise en accessibilité d'équipements sportifs pour permettre l'accueil de délégations sportives paralympiques et l'acquisition de matériel.

Le calendrier prévisionnel des études et des travaux doit permettre de garantir la réalisation définitive des travaux au plus tard le 30 juin 2023.

Le taux de l'aide est de 50% maximum du montant subventionnable de l'équipement, les demandes de subvention ne pouvant pas être inférieures à 10 000 €.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a été référencée « Centre de Préparations aux Jeux » et à ce titre va recevoir des délégations étrangères pour les entraînements olympiques.

Dans ce cadre, plusieurs opérations de travaux prévues pour rénover et mettre aux normes internationales les équipements sportifs de la Ville peuvent être financées par ce dispositif, notamment la rénovation de la piste d'athlétisme, des vestiaires, du terrain de hockey etc.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au taux maximum dans le cadre du fonds « Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

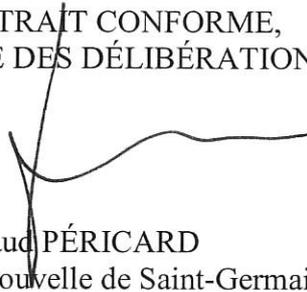
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au taux maximum dans le cadre du fonds « Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye